

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHALETTE-SUR-LOING**

**Séance du 14 janvier 2008**

**Compte-rendu synthétique**

<b>AFFAIRE</b>  N° 1	<b>Budget principal de l'exercice 2007</b> <b>Décision modificative N° 6</b>	<b>Rapporteur :</b>  <b>M. le maire</b>
----------------------------	---	---

La décision modificative N°6 du budget principal de l'exercice 2007 a été adoptée.

Cette décision a été équilibrée en recettes et en dépenses à :

- **72 825 €** en section d'investissement. Elle permet l'intégration des travaux réalisés en régie par les services techniques municipaux.
  
- **246 889 €** en section de fonctionnement, elle permet d'effectuer les opérations de rattachements des charges et les derniers ajustements dans divers domaines.

<b>AFFAIRE</b>  N° 2	<b>Budget principal 2008</b> <b>Décision d'investissements anticipés</b>	<b>Rapporteur :</b>  <b>M. le maire</b>
----------------------------	---	---

Il a été décidé d'inscrire par anticipation à l'adoption du budget de l'exercice 2008 les opérations suivantes :

- acquisition d'une balayeuse ..... 118 000 € T.T.C.
- extension du hangar (consultation du bureau de contrôle  
coordination SPS et maîtrise d'œuvre) ..... 10 000 € T.T.C.
- travaux sur la poste de Vésines..... 4 500 € T.T.C.
- travaux dans les écoles maternelles ..... 310 € T.T.C.
- travaux en régie écoles primaires ..... 1 200 € T.T.C.
- travaux d'éclairage public entrée Nord..... 610 € T.T.C.
- Licence et logiciel scrabble..... 100 € T.T.C.
- Aménagement de sécurité rue du Gué aux Biches ..... 2 500 € T.T.C.

<b>AFFAIRE</b>  N° 3	<b>Garantie d'emprunt à HAMOVAL pour un prêt PALULOS relatif à la réhabilitation de 60 logements collectifs résidence Malraux rue André Gide</b>	<b>Rapporteur :</b>  <b>M. le maire</b>
----------------------------	--	---

Il a été décidé d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 1 031 200 € que HAMOVAL doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'un prêt PALULOS destiné à la réhabilitation de 60 logements collectifs rue André Gide résidence Malraux (taux de 3,80 % sur 20 ans)

<b>AFFAIRE</b>  N° 4	<b>Garantie d'emprunt à HAMOVAL pour un prêt PALULOS relatif à la réhabilitation de 66 logements individuels rues Berthelot - Becquerel Curie - Regnault</b>	<b>Rapporteur :</b>  <b>M. le maire</b>
----------------------------	--	---

Il a été décidé d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 1 126 078 € que HAMOVAL doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'un prêt PALULOS destiné à la réhabilitation de 66 logements individuels rues Berthelot - Becquerel - Curie - Regnault (taux de 3,80 % sur 20 ans)

<b>AFFAIRE</b>  N° 5	<b>Garantie d'emprunt à IMMOBILIERE VAL DE LOIRE pour un prêt PEX relatif à l'acquisition amélioration d'un logement individuel 10 rue de la Forêt</b>	<b>Rapporteur :</b>  <b>M. le maire</b>
----------------------------	--	---

Il a été décidé d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 87 986,20 € que IMMOBILIERE VAL DE LOIRE doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'un prêt PEX (Prêt expérimental) destiné à l'acquisition amélioration d'un logement individuel locatif 10 rue de la Forêt (taux de 3,80 % sur 35 ans)

Par ailleurs, une convention sera passée avec IMMOBILIERE VAL DE LOIRE qui fixera les obligations de chacune des parties.

<b>AFFAIRE</b>  N° 6	<b>Garantie d'emprunt à IMMOBILIERE VAL DE LOIRE pour un prêt PEX relatif à l'acquisition amélioration de 17 logements individuels rue Farrugia</b>	<b>Rapporteur :</b>  <b>M. le maire</b>
----------------------------	---	---

Il a été décidé d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour un emprunt de 1 495 765,46 € que IMMOBILIERE VAL DE LOIRE doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'un prêt PEX (Prêt expérimental) destiné à l'acquisition amélioration de 17 logements individuels à usage locatif rue Farrugia (taux de 3,80 % sur 35 ans)

<b>AFFAIRE</b>  N° 7	<b>Construction de l'école élémentaire Pierre PERRET et d'un restaurant scolaire - avenants avec plusieurs entreprises</b>	<b>Rapporteur :</b>  <b>M. PEPIN</b>
----------------------------	--	--

Divers travaux supplémentaires sont apparus nécessaires pour la construction de l'école élémentaire Pierre PERRET.

Il s'agit essentiellement :

- du déplacement d'une cloison pour agrandir le local du maître E
- de la création d'un WC supplémentaire pour les plus grands du centre de loisirs
- de la création de coffres pour les volets roulants

Il a donc été décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants avec les entreprises PROCHASSON - REVIL - FOESSEL - DECHAMBRE et SUD METALLERIE.

<b>AFFAIRE</b>  N° 7 bis	<b>Acquisition d'un terrain en zone 1 NA au Lancy propriété de Mme ROGER</b>	<b>Rapporteur :</b>  <b>M. PEPIN</b>
--------------------------------	--	--

Afin de poursuivre la constitution de réserves foncières au quartier du Lancy, il a été décidé d'acquérir un terrain d'une surface approximative de 3 570 m<sup>2</sup> appartenant à Madame ROGER Annick.

Ce terrain est acquis au prix de 5 € /m<sup>2</sup>.

<b>AFFAIRE</b>  N° 8	<b>Réalisation d'une étude sociale sur le quartier de Vésines - demande de subvention à l'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances) - signature d'une convention</b>	<b>Rapporteur :</b>  <b>Mme GAUDET</b>
----------------------------	--	--

Dans le cadre du maintien d'un accompagnement des habitants du quartier de Vésines, suite à la disparition d'Accueil et Promotion, la Ville souhaite que soit mené un diagnostic sur l'ensemble des problématiques de ce quartier.

En parallèle à la mission confiée à l'ADAMIF, la commune a décidé d'engager une analyse qui vise à éclairer les différentes positions et attentes des acteurs du développement social, ceci afin d'aider à la relance d'une dynamique collective.

L'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (Ex FASILD) est elle aussi fortement impliquée dans ce projet de réorganisation pour les nouvelles interventions en direction de la population et l'intégration des habitants sur le quartier de Vésines.

Pour réaliser son diagnostic, la Ville entend se faire assister d'un consultant, le Cabinet ACT-CONSULTANTS qui apportera un appui méthodologique à l'élaboration d'une stratégie pour le développement social local et l'intégration.

Cette mission a été chiffrée à 28 704 € et une demande de subvention a été déposée auprès de l'ACSE qui accepte d'en supporter le coût à hauteur de cette somme.

Il a donc été décidé d'autoriser Monsieur le maire à signer avec l'ACSE, une convention permettant le financement de ce diagnostic comme indiqué ci-dessus.

<b>AFFAIRE</b>  N° 9	<b>Fixation des tarifs des séjours organisés par le service des sports</b>	<b>Rapporteur :</b>  <b>M. RAMBAUD</b>
----------------------------	--	--

Le service des sports, en relation avec le service enfance-jeunesse, organise en direction des jeunes chalettois, des séjours à thématique sportive.

Aussi, afin de fixer le montant de la participation des familles à ces séjours, il a été décidé d'adopter les tarifs applicables, basés sur le montant actuel des bons délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales auquel est ajoutée une participation de la famille en relation avec son quotient familial.

<b>AFFAIRE</b>  N° 10	<b>Modification du tableau des effectifs du personnel communal</b>	<b>Rapporteur :</b>  M. le maire
-----------------------------	--	--

Il a été décidé de modifier comme suit le tableau des effectifs :

**Filière administrative :**

- création d'un emploi de rédacteur
- création d'un emploi d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- suppression de 2 emplois d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe

**Filière sportive :**

- création d'un emploi d'éducateur des APS de 2<sup>ème</sup> classe

**Filière technique :**

- création de 3 emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- suppression de 4 emplois d'adjoint de 2<sup>ème</sup> classe

**Filière culturelle :**

- création d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe
- suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Filière médico-sociale :**

- création d'un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe
- suppression d'un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe

**Filière police municipale :**

- création d'un emploi de brigadier de police municipale
- suppression d'un emploi de gardien de police municipale

<b>AFFAIRE</b>  N° 11	<b>Recensement de la population 2008</b> <b>Fixation de la rémunération des agents recenseurs</b>	<b>Rapporteur :</b>  M. le maire
-----------------------------	--	--

Le Conseil Municipal a fixé la rémunération des agents chargés des opérations de recensement qui se dérouleront du 17 janvier au 23 février 2008.

<b>AFFAIRE</b>  <b>N° 12</b>	<b>Communication : analyse financière de la commune réalisée par le Receveur Municipal</b>	<b>Rapporteur :</b>  <b>M. le maire</b>
------------------------------------	--	---

M. PUJOL, Receveur Municipal, comptable de la commune, a réalisé une étude sur les finances de la commune de 2001 à 2006 et, dans un rapport en a fourni les principaux éléments.

<b>AFFAIRE</b>  <b>N° 12 bis</b>	<b>Convention de mise à disposition de personnel de l'AIJAM - Mission Locale dans la cadre du P.I.J. (Point Information Jeunesse)</b>	<b>Rapporteur :</b>  <b>M. le maire</b>
--	---	---

Il a été décidé de conclure avec l'AIJAM - Mission Locale une convention pour la mise à disposition de personnel auprès du P.I.J. (Point Information Jeunesse).

Cette mise à disposition est nécessaire en vue de permettre la continuité du fonctionnement du P.I.J. durant le congé de maternité d'un agent communal. Elle est consentie pour 12 000 € et concerne la période de janvier à mai 2008.

**Le 16 janvier 2008.**